

L'AG de l'ANR victime d'un AVC : faux !

Le Phare

Quotidien indépendant paraissant à Kinshasa

QUOTIDIEN - N°7061 DU JEUDI 18/05/2023 * FONDATEUR : Polydor MUBOYAYI - DG : NOEL MUBOYAYI MUBANGA - E-mail : info@lephareonline.net - REC:04/CAB/Min/020/2000

Fondé en 1983, BUREAUX : 2ème niveau Immeuble Interfina n°9, Boulevard du 30 Juin Kinshasa/Gombe B.P. 2481 Kin I. Vodacom : 0813330195 Prix : 2500 FC

Les faiblesses
structurelles
de l'opposition
congolaise

(P.4)

(P.6)

9èmes Jeux de la Francophonie : le Chef de l'Etat préoccupé par l'état des infrastructures

(P.3)

*Ceni : bientôt l'ouverture des bureaux de
réception et traitement des candidatures*

(LIRE INFORMATION EN PAGE 2)

**Félix Tshisekedi reconnaît
le travail positif de l'IGF**

(LIRE EN PAGE 2)

**La communauté LGBT+
en guerre contre les
discours d'exclusion**

(LIRE EN PAGE 5)



Milgro®

Un Verre De Bonté Pour
Une Famille Réussie

*Le Phare TV sur
Bleu Sat au Canal
22 et sur TNT*

L'INFO, c'est sur www.lephareonline.net, votre site

Felix Tshisekedi reconnaît le travail positif de l'IGF



Avec comme ambition de redonner à la République Démocratique du Congo la place qui lui convient, dans le concert des nations, Felix Tshisekedi, depuis son accession à la magistrature suprême, ne rate aucune occasion africaine ou internationale susceptible d'apporter des solutions dans le vécu du peuple congolais. C'est dans cette optique qu'il a participé au sommet économique de Gaborone. Sommet qui a réuni également plusieurs entrepreneurs de la RDC.

La participation à ce forum du Président Félix Tshisekedi a été l'occasion pour lui de s'appesantir sur les efforts fournis par la République Démocratique du Congo pour l'amélioration du climat des affaires. Amélioration qui n'est possible que par une lutte inconditionnelle contre la corruption. C'est dans ce cadre qu'il a loué le travail abattu par l'Inspection Générale des Finances (IGF), structure qui travaille dans la droite ligne de sa vision.

Conscient du mal qui a longtemps appauvri le peuple congolais, qui vit sur des richesses tout en demeurant pauvre, malgré les efforts que fournit le gouvernement, Felix Tshisekedi a clairement dit que sans l'appui de l'Inspection Générale des

Finances, la bonne gouvernance tant recherchée serait un leurre. Sans une volonté politique affichée, une structure comme l'Inspection Générale des Finances ne peut remplir la mission lui assignée. Ce qui était constaté depuis plusieurs années. Elle qui a toujours existé, n'a pu entrer dans la danse pour participer à la lutte contre les antivaleurs qu'après la prise du pouvoir de Félix Tshisekedi.

Affichant clairement sa volonté politique dans la lutte contre les antivaleurs, Félix Tshisekedi a tracé le chemin pour l'Inspection Générale des Finances de mieux mener sa mission. C'est de cette manière qu'une patrouille financière était lancée, dont les résultats ne sont plus à démontrer. Il faut souligner que ces assises de Gaborone ont été sanctionnées par la signature d'un partenariat entre le Centre d'Investissement et de Commerce du Botswana et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) pour la RDC.

Les réalisations indélébiles de l'IGF

Avec son travail de terrain, l'Inspection Générale des Finances a déjà démasqué plusieurs malversations dans la gestion de la chose publique et a pris, de manière conservatoire, certaines décisions, le temps que la justice puisse en établir

les responsabilités et sanctionner les coupables. A titre illustratif, il y a ce dossier de deux comptes bancaires non déclarés par le Kasai Oriental et celui de plus de 900 agents de l'Etat présents sur plusieurs listes de paie des différents ministères. Grâce aux révélations fracassantes de l'IGF, conduite par son Inspecteur Général, Jules Alingete Key, le ministère de la Fonction Publique a pu découvrir que durant plusieurs années, l'Etat congolais perdait plusieurs millions de centaines de dollars au détriment des individus.

Et, sur ordre du Vice-premier ministre et ministre de la Fonction Publique, toutes les personnes placées sur les listes de ceux qui se retrouvent sur plusieurs fiches de paie ont tout simplement vu se refermer les vannes. Et, pour ne pas se limiter à la dénonciation ou publication des rapports d'enquêtes, l'IGF, qui reste l'espoir de plus d'un Congolais qui aspire à un lendemain meilleur, a déjà déposé au niveau des parquets de Matete et Gombe, la liste de 961 agents de l'Etat retrouvés sur plusieurs listes de paie des différents ministères. Cette saisine de la justice permettra à chaque fonctionnaire cité d'apporter ses moyens de défense et, à la justice d'en établir les responsabilités.

Yves Kadima

Ceni : bientôt l'ouverture des bureaux de réception et traitement des candidatures



Dans la perspective de la convocation de l'électorat pour la députation nationale prévue pour le 25 juin 2023, le Bureau de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) s'est réuni, le mardi 16 mai 2023, pour plancher sur les questions liées à la formation du personnel et à l'ouverture des BRTC (Bureau de Réception et de Traitement des Candidatures). Cette réunion a également permis la validation des guides de procédure pour le fonctionnement et la formation des membres des BRTC.

Toutes ces opérations s'effectuent en conformité avec le calendrier électoral 2023-2024, rendu public le 26 novembre 2022, dont les grandes opérations sont entre autres la constitution du fichier électoral, l'opération de réception et de traitement des candidatures aux scrutins directs, l'organisation des scrutins directs et indirects, l'élection des gouverneurs ainsi que celle des sénateurs.

Si la Ceni a prévu la convocation de l'électorat pour la députation nationale au 25 juin 2023, juste après, le même calendrier prévoit, du 26 juin au 15 juillet, l'ouverture

des BRTC à la députation nationale, pour le dépôt et traitement des dossiers de candidatures. Le 2 août : convocation de l'électorat pour les députés provinciaux et les conseillers communaux. Du 3 au 22 août : ouverture des BRTC pour l'élection des députés provinciaux et des conseillers communaux : dépôt et traitement des dossiers de candidatures. Le 1er septembre : convocation de l'électorat pour la Présidentielle.

Avec ce décor que plante déjà la Ceni, plus rien ne peut encore semer le doute sur la poursuite du cycle électoral en République Démocratique du Congo. Ceux qui envisagent des pourparlers politiques, donnent l'impression de craindre leur mort politique, étant donné que le peuple congolais, avec la maturité acquise depuis les élections de 2006, n'a plus la même compréhension des choses et ne peut plus se laisser duper par des politiciens en mal de positionnement. Le train des élections est réellement en marche, comme ne cessent de le rappeler les autorités de la Ceni. Chacun, selon ses ambitions, est tenu d'y embarquer pour une participation active et la consolidation de la démocratie.

Yves Kadima

Feuilleton d'un commerçant chinois contre l'Administrateur du Marché de la Liberté : encore un couac

Le procès qui oppose l'opérateur chinois Chen Guang à l'Administrateur du Marché de la Liberté continue de tenir le public en haleine.

Guy Folly Kabeya est poursuivi par Chen Guang pour abus de confiance. Recalée il y a plusieurs semaines pour avoir ficelé un exploit introductif d'instance jugé lacunaire par la défense et les juges, l'accusation a refait sa copie et réassigné ce commis de l'Etat au Tribunal de Paix de Ndjili. Mais, l'accusation donne l'impression d'être poursuivie par le signe indien. Après le raté de l'autre fois consécutif à l'absence du prévenu à la barre, ce dernier était présent à la salle d'audience le mardi 16 mai 2023.

Le principal avocat de Kabeya a soulevé les moyens liés à l'obscurité du libellé et à l'incompétence du Tribunal de Paix d'examiner ce dossier.

Selon ce juriste, les faits reprochés à leur client sont de nature commerciale et doivent être examinés par un juge civil et non pénal. Le contrat conclu entre l'accusation et l'ancienne Administratrice du Marché de la Liberté a été revisité par leur client. Si on part de l'hypothèse selon laquelle le prévenu a violé ce contrat, le Tribunal de Paix est-il compétent pour examiner ce problème ?

Non, a-t-il répondu. C'est le Tribunal de Commerce (TRICOM) qui est compétent pour l'examiner, a ajouté cet avo-

cat.

Par ailleurs, on a affaire à un récit journalistique et la défense a du mal à savoir ce qu'on reproche à leur client.

En droit, on ne bricole pas.

Se tournant vers les juges, il leur a fait savoir qu'ils ont la latitude de disqualifier ou de requalifier les faits. La partie civile n'est pas précise dans sa relation des faits. Elle parle d'escroquerie ou encore de tentative d'escroquerie. Dans le dispositif, il n'y a pas de qualification. En réalité, leur adversaire fait du forcing

En conclusion, ce juriste a demandé aux juges de se déclarer non saisis et de décliner leur incompétence pour que cette affaire soit examinée par un juge commercial.

L'avocat du plaignant a fait observer aux juges qu'on commence par narrer les faits et les juges se prononcent plus tard. Revenant sommairement sur les faits reprochés au prévenu, il a dit que ce dernier avait scellé les locaux du complexe commercial de son client depuis la date du 28 juillet 2022. Le prévenu a ordonné aux locataires de Chen de lui verser leurs frais mensuels de loyers.

Et ce juriste d'ajouter qu'un même fait peut déboucher sur plusieurs infractions. Les infractions d'abus de confiance et d'escroquerie sont censées être examinées par un juge pénal. Dans la foulée, il a fait état des mandataires publics qui ont été jugés par des juges pénaux. L'escroquerie relève du droit pénal et l'abus de confiance n'est pas une infraction à caractère économique.

Par ailleurs, cette

affaire avait déjà connu un début d'instruction et pourquoi l'interrompre. La défense use de manœuvres dilatoires pour faire trainer les choses. Il a rappelé aux juges qu'il y avait eu une invitation du Parquet et dont l'incriminé avait passé outre. En somme, on lui avait interdit de continuer de percevoir le loyer.

Au finish, ce juriste a demandé aux juges de dire recevable et fondée l'action initiée par son client.

Revenant sur les faits énoncés dans la citation directe, l'organe de la loi a fait état du désir manifesté en 2009 par Chen d'exploiter un complexe commercial au Marché de la Liberté et du contrat d'une vingtaine d'années conclu plus tard entre ce dernier et l'Administratrice de ce lieu de négoce pour récupérer ses impenses en plaçant des locataires.

Depuis l'arrivée aux affaires du prévenu, les choses ont changé. Et ce magistrat de dire à quelle période exacte, Guy Folly est devenu Administrateur ? Et qu'est-ce qui a changé ? Et d'ajouter que le prévenu a interdit à l'opérateur chinois d'accéder aux locaux de son complexe.

L'organe de la loi ne voit pas là où il y a escroquerie et abus de confiance. La citation directe ficelée par l'accusation est obscure, a-t-il renchéri. Selon lui, le Tribunal de Paix de Ndjili est incompétent pour examiner cette affaire.

Les juges ont pris cette affaire en délibéré pour rendre un jugement préliminaire sur ces deux moyens dans les jours à venir.

Jean- Pierre Nkutu

9èmes Jeux de la Francophonie : le Chef de l'Etat préoccupé par l'état des infrastructures



C'est une véritable course contre la montre à un peu plus de deux mois de la tenue des 9èmes jeux de la Francophonie à Kinshasa.

Beaucoup de défis restent à relever en termes de livraison d'infrastructures sportives et de l'hébergement des athlètes attendus fin juillet dans la capitale congolaise.

C'est pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux que le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a fait le tour des sites hier mercredi, un mois après son dernier tour d'inspection. A la première étape du Stade des Martyrs, le président de la République a visité les deux gymnases de 3000 et 2000 places en construction.

Si les grosses œuvres sont en phase de finition, l'embellissement des lieux, la pose des gradins et l'installation de la climatisation se poursuivent encore. Il en est de même du terrain de football et du stadium de basketball.

Les défis restent énormes mais les entrepreneurs semblent optimistes quant à la remise des infrastructures dans le délai.

Sur le site du Stade Tata Raphaël, les travaux ont pris une vitesse de croisière mais leur livraison à échéance reste aussi un très grand défi.

Le «Village de la Francophonie» a appêté le

tiers des résidences attendues même si l'essentiel du matériel est stocké sur place. Les travaux de modernisation du Stade Tata Raphaël se poursuivent sans désespérer et le stade attend de recevoir la pelouse synthétique.

Le campus universitaire de Kinshasa, dernière étape de la visite, sera réquisitionné pour le logement des athlètes.

Les homes des étudiants complètement réhabilités et équipés attendent de recevoir quelques athlètes. Plusieurs scénarios ont été envisagés pour résoudre l'épineux problème de transport des athlètes.

Les spécialistes ont proposé des routes réservées à la circulation des cortèges olympiques.

A ce stade, chaque minute compte et le président Félix Tshisekedi tient à l'organisation des Jeux de la Francophonie à Kinshasa après deux reports.

Le Chef de l'Etat a exhorté les entreprises à pied d'œuvre à doubler d'efforts afin de tenir leurs promesses.

Les infrastructures en construction seront inspectées avant leur homologation.

Dans cette ronde, le Chef de l'Etat a été accompagné du premier ministre Jean Michel Sama Lukonde, du ministre des Sports, François-Claude Kabulo, et du ministre de la Communication, Patrick Muyaya.

Drame de Kalehe : le Cinyabuguma sur le terrain pour secourir les sinistrés



Dans le cadre de l'accompagnement des sinistrés de Kalehe, après les actions de plaidoyer et de mobilisation des membres du gouvernement et de la Nation autour du drame connu dans la collectivité de Buhavu, le CINYABUGUMA a envoyé une délégation sur le terrain pour s'enquérir de la situation, présenter ses condoléances au Mwami Kamirogosa et à la population. Entamée le dimanche 14 mai 2023, la mission se poursuit jusqu'à ce jeudi 18 mai 2023. Grâce aux ressources collectées auprès des membres de la Communauté Bashi-Bahavu, la délégation a distribué des pagnes aux femmes et filles sinistrées.

Composée de son 2ème vice-président, Roméo MATERANYA, et de son président, Joseph NKINZO, cette délégation a rencontré le Mwami Kamirogosa, le Curé de la Paroisse sinistrée, le Comité local de coordination de la réponse humanitaire.

Réconfortée, la population a reçu la délégation et remercié le CINYABUGUMA ainsi que son Comité exécutif. Les sinistrés et notables

du coin ont remercié le CINYABUGUMA pour sa pro activité et son engagement pour le développement de la province et du Bushi-Buhavu, en particulier.

Il faut rappeler que c'est du 4 au 5 mai 2023 qu'une catastrophe naturelle est survenue dans la chefferie de Buhavu, dans le territoire de Kalehe, province du Sud-Kivu. Cette tragédie a occasionné la mort de près de 500 personnes, plusieurs centaines des blessés et de disparus ainsi que d'énormes dégâts matériels. C'est en cette triste circonstance que le Cinyabuguma avait exprimé sa compassion envers les familles touchées directement ou indirectement, et à sa majesté le Mwami Ntale. Pour les mêmes circonstances, une messe d'action de grâce était dite en la cathédrale Notre Dame du Congo à Kinshasa, rassemblant non seulement des membres du gouvernement et du Parlement, mais également des ressortissants de la communauté touchée résidant à Kinshasa. C'est au cours de cette cérémonie religieuse que Joseph Nkinzo, s'exprimant au nom de la communauté touchée, avait souligné que les dons récoltés permettraient de soutenir tant soi peu des familles éprouvées. C'est cet engagement qui est matérialisé à travers cette descente sur terrain.

Yves Kadima

L'AG de l'ANR victime d'un AVC : faux !

Un cinglant démenti a été fait par des sources dignes de foi au sujet d'un prétendu AVC (Accident Vasculaire Cérébral) dont aurait été victime l'Administrateur Général de l'ANR (Agence Nationale de Renseignements), Hervé Mbelu Biocha. Selon les mêmes sources, ce haut fonctionnaire de l'Etat n'a pas été conduit d'urgence à la clinique Centre Nganda le dimanche 14 mai 2023, comme l'ont fait croire ses détracteurs. Il ne serait pas non plus dans l'attente d'une évacuation sanitaire d'urgence vers l'étranger, notamment la Belgique ou la France. Certains alarmistes sont allés même jusqu'à affirmer, sans la moindre preuve, que son intérim aurait été confié à son adjoint, Robert Ngwama.

A en croire son entourage, Hervé Mbelu est en pleine possession de toutes ses facultés physiques et mentales se présente normalement à son cabinet de travail pour le traitement des dossiers sécuritaires de la République, dont personne n'ignore la sensibilité et l'importance. Commentant cette « fake news », un compatriote s'exprimant sous le sceau de l'anonymat a ironisé que l'hypertension attribuée à l'AG de l'ANR est une fabrication du « laboratoire »



d'un membre influent de l'opposition.

Nombre d'observateurs pensent qu'Hervé Mbelu serait une source de tourments pour de nombreux ennemis de la République, qui verraient d'un mauvais œil son travail de veille stratégique contre tout ce qui est de nature à porter atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat en général et en particulier à celle du Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi. On croit savoir que son entreprise visant à mettre hors d'état de nuire non seulement de présumés criminels politiques, économiques et financiers, mais même des proches du Président de la République – cas

de l'ancien Conseiller spécial François Beya et tout récemment du Conseiller en privé Bifort Biselele – lui attire les foudres des pêcheurs en eaux troubles. On ne peut non plus oublier l'affaire Mwangachuchu, ce député national chez qui des limiers de l'ANR avaient trouvé des caches d'armes, à Kinshasa comme à Goma.

On laisse entendre que sa rigueur dans l'exercice de ses hautes et délicates fonctions d'Administrateur général de l'ANR, dont il est en train d'humaniser les « services », selon la vision du Chef de l'Etat, ne peut pas plaire aux partisans du statu quo ante.

LP

Le Kwango sous couvre-feu

La province du Kwango est placée, depuis le début de la semaine en cours, sous le régime du couvre-feu, lequel s'étend de 20 heures à 6 heures du matin. Cette décision a été prise au cours d'un conseil provincial de sécurité, nécessité par la situation sécuritaire volatile qui touche les provinces voisines du Maindombe (territoire de Kwamouth) et de Kinshasa

(commune de Maluku).

Les autorités provinciales du Kwango pensent, grâce à cette mesure préventive, être à même de mieux contrôler les flux des personnes et des biens entre leur province et celles du Maindombe et de Kinshasa, où sont signalés des exactions et des tueries opérées par la milice « Mobondo ». Même si Kinshasa a envoyé

des renforts militaires et policiers à Maluku et Kwamouth en vue de neutraliser ces fameux miliciens « Mobondo », l'heure est à la vigilance et à la prudence du côté de Kenge. Une surveillance plus accrue est exercée sur la Nationale 1, qui draine un important trafic routier entre Kinshasa et les provinces du Kwango et du Kwilu.

LP

Kwango et Kinshasa dans l'œil du cyclone

Accrochage entre les Fardc et la milice «Mobondo» : 53 assaillants neutralisés, 2 policiers et 2 civils tués

Des violents accrochages ont enregistré dernièrement, au lendemain de la mort d'un officier supérieur des Fardc, tombé dans l'embuscade lui tendue par des éléments de la milice «Mobondo». Dans une broussaille, des disciples du gourou Kiamfu, revêtus des branchages, ont tiré les premiers sur une section de nos forces de défense. Surpris par l'attaque soudaine, nos militaires se sont mis aussitôt à couvert, avant de répliquer vigoureusement par des tirs nourris qui n'ont pas laissé beaucoup de chance aux assaillants. Le déluge de feu était tel que de nombreux miliciens se sont facilement rendus aux forces de l'ordre.

Une cinquantaine de gaillards, mains levées au ciel en signe de reddition, n'ont opposé aucune résistance, pendant que le staff de cette milice s'évanouissait dans la nature. Plus de trente minutes plus tard, quand les armes se sont tues, des miliciens se sont rendus et ont été neutralisés sur le champ.

Dans un briefing fait par le porte-parole des Fardc, le général Elenge, nos forces de défense ont dévoilé le bilan de cet accrochage. Il s'agit de 53 assaillants neutralisés, 2 policiers et 2 civils tués. Comme pour se faire une idée exacte de cette milice, ses membres appréhendés ont été soumis aux interrogatoires sommaires. De ces auditions, on a appris que la plupart des disciples de Kiamfu ont été recrutés sans qu'ils soient briefés sur les missions de leur organisation. Ils ont adhéré au mouvement sans qu'ils sachent ce qu'ils allaient toucher comme salaires. A la question de savoir quelles promesses leur ont été faites, un assaillant a dit qu'ils n'attendaient rien. Ils ont intégré la milice par aventure et espéraient un jour, pouvoir formuler des revendications.

Les membres de la commission d'enquête de l'Etat-major général des Fardc ont été estomaqués d'apprendre d'autre part qu'après le recrutement des miliciens, ces derniers sont passés par l'apprentissage du maniement des armes. L'un d'eux a même signalé qu'ils utilisaient deux lance-roquettes et tant d'autres armes qu'il ne savait pas identifier. Il a été aussitôt contredit par son compagnon milicien qui a révélé que la milice détient plusieurs armes.

Sur les images du briefing, l'on a pu voir des appareils de communication, un panneau solaire pour l'alimentation en



énergie électrique. C'est dire que la milice «Mobondo», qui utilisait des armes de fabrication artisanale, recourait aussi à certains appareils de télécommunication modernes.

On peut se demander à juste titre qui est derrière cette milice. Qui la pourvoit en équipements et armement, tels que des lance-roquettes ? Qui leur fournit des munitions ? Car, il y aurait certainement un parrain qui ne se dévoile pas et qui préfère agir dans l'ombre. D'où les membres de la commission d'enquête de l'Etat-major général des Fardc feraient mieux d'approfondir les investigations sur cette milice qui menace la quiétude et la sécurité des Kinnois dans la capitale. Une milice qui n'a pas livré tous ses secrets. Quand cette milice a-t-elle été créée ? Qui en sont les initiateurs ou les fondateurs ? Quelles sont les missions qu'elle poursuit ? Quels sont ses objectifs ? Quels sont effectifs et qui composent le staff du comité militaire ? Où entraînent-ils leurs hommes et qui en sont les instructeurs ?

Des marginaux couverts des fétiches opéraient aux quartiers Gramalic et Anciens combattants à Ngaliema

Vendredi dernier, le Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, Sécurité et

Affaires coutumières, s'était fait présenter des marginaux qui avaient été appréhendés par des éléments de la Police nationale congolaise. Couverts de fétiches et reconnaissables par un bandeau rouge sur la tête, ces délinquants avaient effectué plusieurs attaques dans le secteur des quartiers Gramalic et Anciens combattants, dans la commune de Ngaliema. Ces écuries seraient-elles en connexion avec la milice «Mobondo» ? C'est ce que la poursuite des enquêtes pourraient apporter comme réponses aux nombreuses questions que l'on se pose actuellement. Où étaient-ils logés et aux frais de qui ? Ces miliciens en herbe seraient-ils les supplétifs de la milice Mobondo ? Qu'ils s'attaquent aux personnes et à leurs biens, n'auraient-ils pas les mêmes visées de semer la mort et la désolation dans la ville de Kinshasa ? Que détenaient-ils comme armes blanches ou armes de guerre ?

Une fois de plus, depuis le démantèlement de ces écuries, la police a lancé une vaste campagne de traque des meneurs de ces deux organisations, la milice «Mobondo» et l'écurie des marginaux de Ngaliema. Les unités de la police seraient déployées pour rechercher activement des membres de «ces forces négatives» qui s'étaient volatilisés dans la nature.

J.R.T.

La communauté LGBT+ en guerre contre les discours d'exclusion

Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec l'Ong CEDHUC, l'Asbl RCP/Médias et la Communauté LGBT+ vivant à Kianshasa, a célébré hier mercredi 17 mai 2023 la Journée internationale de lutte contre l'homophobie.

C'était dans la salle de conférences de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), située dans la commune de la Gombe, sous le thème : «Toujours Ensemble : Unis dans la diversité».

Pour marquer cette journée, le Coordonnateur de RCP/Médias, Adonis Bope, qui ne cesse de sensibiliser les journalistes, à travers des ateliers, contre les discours d'intolérance à l'égard de la communauté LGBT+, a animé une conférence de presse.

Il y a lieu de souligner que cela fait exactement 33 ans depuis l'institution de cette journée par les Nations-Unies, soit du 17 mai 1990 au 17 mai 2023.

Joelle Kona Mbamba, Paulette Sefu, Georges Block, respectivement Vice-présidente à la CNDH, rapporteur adjoint et analyste aux programmes VIH/Sida du PNUD, déléguée du Représentant résidant à Kinshasa, étaient présents à ce rendez-vous.

Il y avait également les 5 panalistes, dont Me Serge Tamundele du CEDHUC, Julia Mukuala de l'ong Oasis-RDC, Orphé Mubake de l'Asbl Mwanganza, APAL Bahirwe de l'Asbl Vision-Plus, qui ont répondu aux préoccupations des journalistes en rapport avec le thème du jour.

Me Joelle Kona a de manière brève présenté à l'assistance la CNDH, en expliquant le rôle et la mission qu'elle joue au sein de la société congolaise, en veillant au respect des droits de l'homme. Dans la foulée, elle a parlé des personnes vulnérables signalées dans leur règlement intérieur en son article 15, et a donné leur mission qui consiste à faire la promotion et la protection des valeurs des droits humains.

Paulette Sefu a exposé en vidéo projection la si-

tuation générale du VIH/Sida ainsi que les groupes vulnérables avec des statistiques par rapport à son évolution. Elle a fait savoir que le pays a fait beaucoup d'efforts par rapport à la lutte, mais il y a encore du travail à faire.

Georges BLOCK a rappelé à l'assistance le travail que ne cesse d'abattre le PNUD en RDC, dans l'inclusion sociale, le renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques et autres, sans oublier les acteurs de la société civile. Elle a rappelé à la CNDH dans le rapport, annuel de 2023 qu'elle présentera sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme en RDC, d'insérer la communauté LGBT+ . En conclusion, elle a promis que le PNUD a déjà prévu une formation de renforcement des capacités au profit des membres de la nouvelle équipe de la CNDH.

Julia Makuala a relevé la non application, jusqu'à ce jour, des recommandations formulées à l'endroit de la République Démocratique du Congo au sujet de la Résolution 275 sur la protection contre la violence et d'autres violations des droits des personnes sur base de leur identité ou orientation sexuelle réelle ou supposée. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, réunie en sa 55ème Session ordinaire tenue du 28 avril au 12 mai 2014, à Luanda, en Angola, avait déjà dénoncé cet état des faits.

Me Serge Tamundele a circonscrit l'activité dans le cadre de la lutte contre l'homophobie. Ainsi, il est revenu abondamment sur la Résolution 275 adoptée lors de la 55ème Session ordinaire de la Commission Africaine des droits de l'homme. Il a également fait un plaidoyer pour la prise en compte de la Communauté LGBT+ auprès de la CNDH sur le rapport alternatif qu'elle présentera.

Orphé Mubake a planché sur le vivre-ensemble qui doit caractériser les populations vivant d'une même communauté humaine partageant des valeurs.

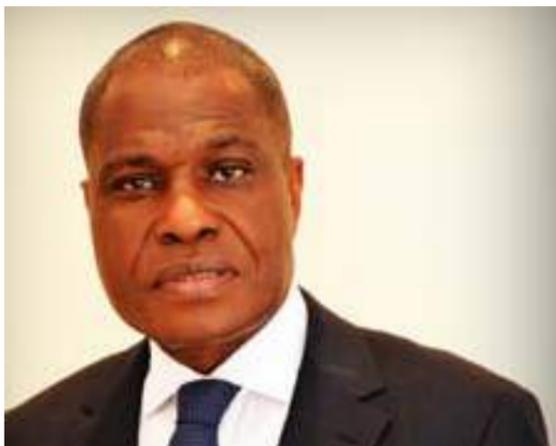
Apal a plaidé par la promotion des valeurs humaines pour favoriser le vivre-ensemble, et exhorté tout le monde à s'accepter mutuellement.

Jean René Ekoko

Les faiblesses structurelles de l'opposition congolaise

Actuellement en RDC, il ne suffit pas d'être un divin pour constater une flambée des enchères politiques en perspective des élections présidentielle et parlementaires prévues en décembre 2023. L'opposition, essentiellement venue de l'ancienne province du Katanga, et ses alliés, tiennent à en découdre avec le pouvoir établi ce samedi 20/05/2023 à Kinshasa, par une marche sur les thématiques d'ordre général et planétaire tels que l'insécurité, l'inflation et la mauvaise préparation des élections au pays. Personne n'est dupe. Il ne s'agit pas moins d'un plan de sédition politique concoctée des mois entiers à Kinshasa et à Lubumbashi par certains cercles politiques et cléricaux. D'aucuns auraient souhaité débattre du bilan de l'actuel chef de l'Etat. Hélas. La bande à KATUMBI a préféré la politique de l'embuscade, et de l'esquive, pour des raisons inavouées, alors qu'il y a trois mois passés, ses ministres siégeaient encore au gouvernement.

En effet, après la Covid de 2019, la guerre de l'Ukraine, et depuis peu le M23 et la persistance de l'insécurité avec des groupes armés à l'Est de la RDC, il est de notoriété que toute l'économie du monde est dérégulée. Qu'il s'agisse des frais d'assurance, de transport, de douanes et d'autres produits stratégiques (les hydrocarbures, le riz, le blé, le maïs et tant d'autres grevant négativement l'économie mondiale). D'aucuns auraient souhaité voir l'opposition enclencher son droit constitutionnel à l'Assemblée et au Sénat à cet effet. Selon certains observateurs ces politiciens évitent tout simplement de se déliter devant les réalisations palpables et visibles du régime TSHISEKEDI en faveur du peuple Congolais, en moins



de cinq ans. D'où s'accoler à ce discours populiste d'insécurité et de la famine. Ainsi, trois mousquetaires sortent du bois pour afficher leurs ambitions à la présidentielle. Apparemment, ils ont tenté en vain, d'embarquer le docteur MUKWEGE dans cette aventure, nonobstant ses amitiés avec MATATA PONYO à l'Institut Pédagogique Protestant (IPPKI) de Bagira à Bukavu vers les années 1980.

La cavalerie de KATUMBI

De toute vraisemblance, les derniers cités auraient décidé de s'effacer au profit de KATUMBI depuis leur dernière réunion tenue à Lubumbashi, thèse dernièrement relayée par la presse kinoise.

Cependant, une certaine opinion pense plutôt à une approche tactique habituelle de FAYULU pour rebondir plus tard.

Ceci dit, cette équation ne sera pas facile à gérer au sein de l'opposition. D'où, les observateurs s'attendent les voir se bouffer le nez prochainement. A contrario, au sein de la majorité, c'est le calme plat, d'autant plus que l'Union Sacrée, sa plate-forme, a affiché depuis le 29 avril 2023 au stade des Martyrs, pas moins de 400 partis et personnalités de premier plan en République Démocratique du Congo.

Apparemment, les têtes d'affiche de l'opposition citées ci-dessus ne jouissent pas d'un passé glorieux, tant si bien que deux d'entre elles ont trempé dans la gestion contro-

versée de la République sous le mandat du président KABILA, jusque quasiment en 2018, si bien que l'ancien premier Ministre MATATA est jusqu'à ce jour sous le coup de probables poursuites judiciaires sur la faillite du projet du complexe Agro-Industriel de BUKANGA LONZO où l'Etat aurait investi plus de 285 000 000 \$ à perte, hormis d'autres dossiers. Il se susurre que son compère KATUMBI ne s'en tire pas mieux. Il semble qu'il y a plusieurs lièvres à soulever de son long mandat de sept ans à la tête de la province du Katanga. Cependant, aujourd'hui, il ne fait de doute que la gestion patrimoniale du portefeuille et des entreprises de l'Etat ne cesse de susciter des interrogations, dans la mesure où l'intéressé avait plusieurs casquettes, représentant personnel du président KABILA, ou de gouverneur et ou encore de plus grand homme d'affaires de son fief.

Ce qui fait dire à certains analystes que le Katanga d'alors était sous la coupe réglée de certains groupes mafieux à la recherche effrénée des richesses par la petite échelle via le truchement des entreprises offshore établies dans des paradis fiscaux.

Les rapports de l'IGF, sur la SICOMINES, TENGE FUNGURUME Mining et de la GECAMINES et ses dérivés ainsi que sur le contrat chinois de l'époque laissent pantois. On se souvient encore du juron du président de la République en 2021 à GOMA sur la colossalité de sommes d'argent dé-

versées dans ce cadre par certains fils du pays, renseignée à chacune de ses sorties en dehors du pays.

A ce propos, certaines sources ont révélé la stratégie tryptique de la complicité de la BANQUE BGFI d'alors, de la GECAMINES et du pouvoir politique, qui a englouti des milliards de dollars américains au détriment du trésor public.

Il n'en fallait pas plus à l'intéressé pour créer des méga entreprises, dont une flotte des centaines de camions HAKUNA MATATA pour évacuer les minerais du KATANGA vers la ZAMBIE, dans des conditions qui laissaient à désirer.

Historiquement KATUMBI s'est brouillé avec son sponsor KABILA à l'orée de l'élection présidentielle qui a porté le président TSHISEKEDI au pouvoir en 2018.

Le moins que l'on puisse dire est que leur conflit n'avait pas de sous-bassement idéologique ni doctrinal. Car, l'opinion a noté aussitôt la disparition de plusieurs enseignes de ce dernier au Katanga et particulièrement à LUBUMBASHI, de même que des camions remorques HAJUNA MATATA cités plus haut. Par ailleurs, le président KABILA a relevé de leurs fonctions tous les dirigeants d'entreprises de filière stratégique et économique aux frontières du KATANGA pour contrer le commerce de son allié d'hier pour des raisons faciles à comprendre. Si bien que l'intéressé fut traité de tous les noms d'oiseaux y compris d'étranger dans les milieux du FCC de KABI-

LA. Il s'ensuivit une martyrisation de l'homme pendant plusieurs mois par des arrestations, procès, et brimades de tous genres au point d'attenter à sa vie lors d'une arrestation musclée à Lubumbashi par l'injection d'un produit toxique par la police politique selon ses propres dires.

Quant à FAYULU, une grande partie de l'opinion le considère à présent comme le perturbateur des systèmes établis depuis son passage à l'opposition radicale de LIMETE jusqu'à LAMUKA, appelé TSHIVUNDU au Kasai ou KIVURUGA en Swahili. L'ancien premier Ministre MUZITO, son partenaire, vient de l'apprendre à ses dépens. Pour preuve, son actuel parti politique, l'ECIDE, et l'organe de sa dissidence de LAMUKA n'affichent aucun de ses anciens compagnons politiques d'alors.

Selon plusieurs sources, leur conflit date du rapprochement qu'il avait opéré avec le FCC de KABILA dans le cadre de la marche du Front Commun contre le régime de TSHISEKEDI en 2021. Sans piper mot à sa base. Plutôt on se souvient encore de sa lettre adressée en 2019 à la troïka occidentale pour solliciter un poste de réformateur des institutions politiques du pays. S'il vous plaît avec le président TSHISEKEDI en place.

Au demeurant, il saute aux yeux qu'il n'a pas su tirer son épingle du jeu dans le cadre du meilleur opposant à TSHISEKEDI au sortir des urnes de 2018. A contrario, il s'est mué en inactivateur et provocateur par des injures de caniveau à l'endroit du chef de l'Etat. (au royaume du bushi au Sud-Kivu ça s'appelle KUJACHIRA MWAMI valant à son auteur un bannissement dans la société).

En fait, il semble que depuis, il n'est plus invité à la table des Rois.

Par ailleurs, le parti qu'il a créé, l'ECIDE, semble

(Suite en page 8)

«Le conflit frontalier germano-congolais de la Ruzizi-Kivu (1895-1910) disputée par l'Etat indépendant du Congo, héritée par la Belgique, gagnée par l'Allemagne»

(Mémoire réalisé par Hans-Joachim Lecocq)

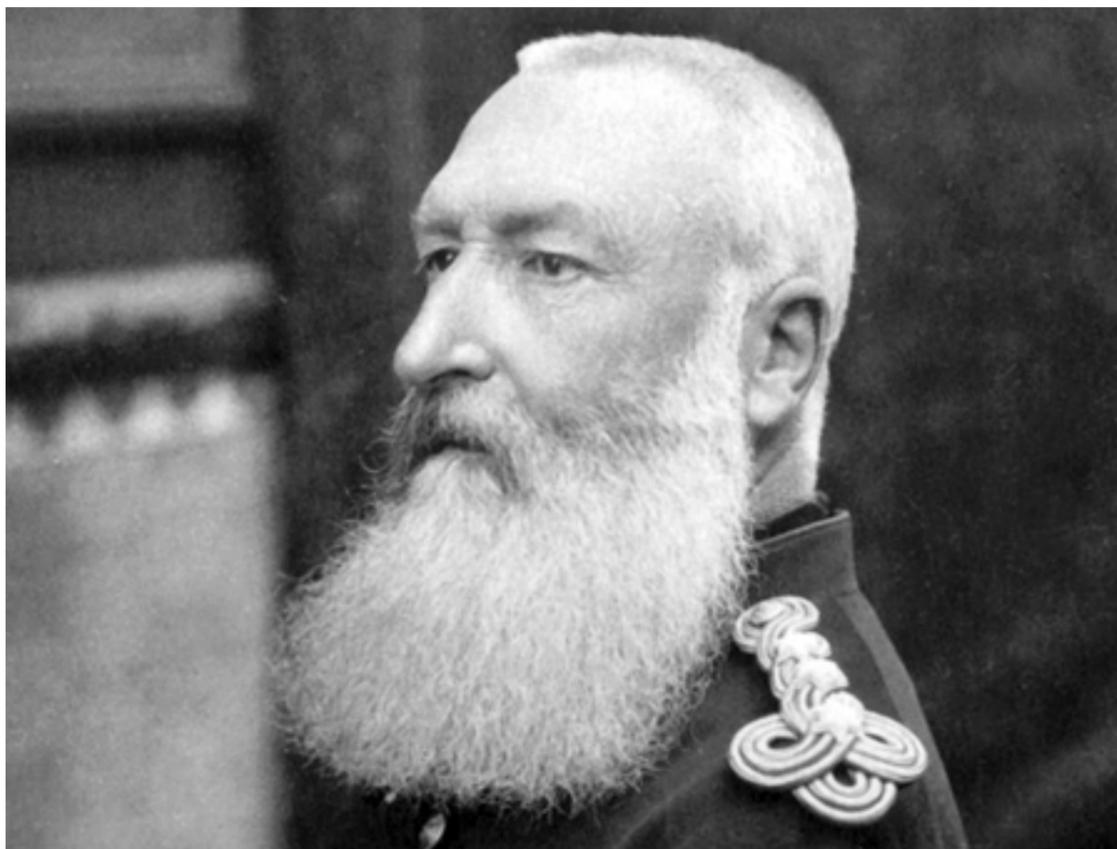
Le fait que trois soldats congolais aient tiré sur un hippopotame entraîne à la fois une protestation de Bethe, deux balles sont passées près de son camp, et une menace : « Je vous prie, Monsieur le commissaire, de bien veiller à ce que pareille chose n'arrive plus, car cela pourrait avoir de graves conséquences ». Cette tension ne s'apaise qu'à l'annonce en mai de la signature d'un protocole entre les Gouvernements congolais et allemand.

IV. Le protocole Beernaert-Alvensleben

a) Changement de position allemande

Le 23 mars 1899, Adolphe de Cuvelier, secrétaire général des Affaires étrangères de l'EIC, a une entrevue avec Von Alvensleben pour protester de l'occupation de territoires congolais par le capitaine Bethe. À cette occasion, Alvensleben exprime à nouveau le désir de rectifier la frontière et affirme que son Gouvernement est disposé à former une commission mixte pour tracer la frontière. De Cuvelier répond que, afin d'éviter des traversées accidentelles par les agents respectifs, l'État indépendant est favorable à la création d'une commission mixte chargée d'établir le tracé de la frontière, tel qu'il résulte des traités. Le tracé ne pouvant s'en écarter que dans les cas où les divisions naturelles du terrain apparaîtraient comme des modifications relevant du bon sens. Ces éventuelles adaptations devant faire l'objet de compensations.

En ce qui concerne une rectification importante de la frontière, l'EIC s'y est clairement opposé. Il estime l'argument géographique non valable : « Pour le dire franchement, il estime qu'aucune raison tirée de la situation de fait ne milite en faveur d'une modification des limites. En bien d'autres régions d'Afrique, des limites purement conventionnelles constituent des frontières (...) La nature tourmentée du terrain, est loin d'être un obstacle ». La seule base de rectification de frontière étant



la compensation : l'État indépendant est prêt à céder les rives orientales du Kivu et de la Ruzizi en échange d'un territoire d'une superficie et d'une valeur équivalentes. De Cuvelier estime le territoire à 8000 km² recelant des richesses naturelles et offrant des conditions d'altitude et climat acceptables pour la population blanche.

Dans une lettre du 15 juin 1899, de Cuvelier précise que les principes de l'intégrité territoriale et de la compensation sont les conditions sine qua non pour que l'EIC accepte d'entrer en négociation. Il propose donc de céder à bail la rive orientale de la Ruzizi-Kivu en échange d'un bail de même étendue reliant l'État indépendant au lac Victoria. Chacune des parties aurait le droit d'y construire des chemins de fer raccordés aux réseaux de l'autre colonie et jouirait de facilités de passages et de communications. Pendant les négociations, l'État congolais continuera à occuper et à administrer seul la Ruzizi-Kivu jusqu'à l'obtention du bail. On notera qu'il s'agit là d'une des solutions proposées par Liebrechts au Roi en septembre 1898. .

La position allemande sur

la Ruzizi-Kivu se modifie en octobre 1899. Jusqu'à cette date, l'Empire allemand reconnaissait la souveraineté congolaise sur la rive est de la Ruzizi et du Kivu et demandait une rectification de la frontière. Désormais, il considère cette région comme allemande. Cette nouvelle approche est exprimée dans une lettre du Baron Martin Rucker-Jenish, conseiller à l'ambassade de Bruxelles. La nouvelle thèse s'appuie sur les contradictions entre les différents traités reconnaissant les frontières de l'EIC. Pour l'Allemagne, la frontière est celle tracée sur les cartes annexées aux conventions liant l'AIC à l'Allemagne et à la France en 1885. Sur ces cartes, la courbe de la frontière laisse le lac Kivu en dehors du futur EIC et semble suivre le cours de la Ruzizi.

En se basant sur le préambule de la déclaration de neutralité qui se réfère aux traités avec l'Allemagne, le Portugal et la France, Rucker-Jenish estime que ce sont les mêmes cartes qui doivent servir de référence pour le tracé des frontières. Il ne peut donc être question d'accepter les agrandissements territoriaux qu'octroie la frontière astronomique de

la déclaration de neutralité à l'EIC. L'action de Bethe n'est donc pas une violation des traités aux yeux de l'Allemagne. Au contraire, accuse Jenish-Rucker, c'est l'État indépendant qui viole continuellement l'Acte de Berlin au préjudice de la DOA. Jenish-Rucker termine sa note en affirmant que la frontière revendiquée par l'Allemagne est la seule qui tienne compte des conditions politiques relatives au Rwanda.

Bien entendu, le Gouvernement congolais réfute cette vision. L'Allemagne a reconnu en 1885 la déclaration de neutralité avec « le surplus » du traité français et depuis, le Reich n'a jamais contesté la frontière. Il l'a même reconnue implicitement en 1895 en demandant sa modification.

b) Mission Beernaert

En janvier 1900, Léopold II envoie Auguste Beernaert à Berlin. Négociateur est devenu d'autant plus nécessaire que la signature de la convention Bethe-Hecq reconnaît une autorité allemande sur le territoire litigieux. Il rencontre le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères Oswald Von Richthofen qui l'écoute sans l'interrompre. Il défend

la thèse congolaise avec « autant de talent que d'énergie et de modération » selon le mot de Greindl.

Malgré les arguments qui ont fait une certaine impression sur le Gouvernement impérial, le ministre d'État ne peut convaincre le département des Affaires étrangères. Les propositions de compensation – une bande vers le lac Victoria ou une autre contrée – sont repoussées. Le Gouvernement allemand propose de constituer une commission mixte pour effectuer un relevé topographique du territoire. Cette proposition résulte des dires d'un officier allemand tout juste rentré d'Afrique qui affirme que la Ruzizi et le Kivu seraient situés plus à l'est qu'imaginés et donc entièrement en territoire allemand. Si c'est le cas, le relevé topographique mettrait fin au litige.

Après trois longues semaines de discussions sans avancée, Beernaert quitte Berlin en laissant les négociations ouvertes. Avant son départ, le ministre d'État envoie au Gouvernement congolais un projet de convention qui lui paraît être encore la seule formule possible. Le document prévoit la nomination d'une commission mixte. Selon les résultats de ses travaux, si la rive orientale de la Ruzizi-Kivu se situe à l'ouest de la frontière issue de la déclaration de neutralité, elle serait cédée à l'Allemagne. Si elle ne l'est pas, elle serait échangée contre une compensation à déterminer. La formule reçoit l'approbation royale.

En mars, Auguste Beernaert reprend les négociations à Bruxelles avec Von Alvensleben. Il lui soumet son projet de convention, afin « d'arrêter un modus vivendi ».

Sur cette base, un protocole est signé le 10 avril. Dans le document, les deux Gouvernements se mettent d'accord sur le fait qu'ils « sont en désaccord complet ». Après le rappel des revendications respectives, le protocole prévoit la création

Suite en page 9)

Les faiblesses structurelles de l'opposition congolaise

(Suite de la page 6)

avoir fait flop au pays, au regard de sa faible représentativité politique, au point d'afficher des sièges vides, donc infréquentables, même dans les communes les plus peuplées de Kinshasa.

Dans certains milieux, ce parti est perçu comme une association des marginaux dont le rôle demeure généralement la casse. Les scènes de bagarre vécues autour de la résidence de FALUYU, le FADEN HOUSE de la Gombe en font foi.

Le plus cocasse est que sa brouille avec MUZITO a créé des vagues dans leur circonscription électorale commune au Kwilu

La peur de la justice

Selon plusieurs observateurs, MATATA PONYO a une grande idée de lui-même.

En effet, malgré les accusations qui pèsent sur sa tête, il ne s'est pas empêché d'affirmer haut et fort en quittant la Guinée il y a deux ans, qu'il était prêt à affronter la justice congolaise principalement, sa Cour constitutionnelle. Mal lui en prit parce que cette dernière continue à lui tenir la dragée haute.

Le parti politique qu'il a créé, le LGD, ne fait pas réellement grand feu. On dit encore qu'il se prévaut de sa province du Maniema où il a investi dans des infrastructures universitaires. Or, ils sont nombreux dans la même province à affirmer qu'il se trompe de cible, d'autant plus que ses réalisations précitées appartiennent au capitaliste MATATA PONYO. Lui rappelant que le président TSHISEKEDI fait plus en la matière pour l'Etat Congolais, dans le cadre du peuple d'abord. Pour preuve, les 71 infrastructures diverses (Ecoles, hôpitaux, bureaux etc...) qui sont entrain de pousser des terres dans la province du Maniema dans le cadre du développement de 145 territoires.



C'est ainsi que d'aucuns s'imaginent que son groupe a déserté l'intérieur du pays pour ne pas assister bientôt à cette révolution dans leurs patelins. Ceci étant, trainant des casseroles, sans programme de gouvernement en plan d'action la bande à KATUMBI est en train de vendre du vent.

Le pesant bilan de TSHISEKEDI

Politiquement, les leaders politiques de l'opposition sont devant un dilemme politique : comment affronter le bilan du président TSHISEKEDI, dont le budget s'élève déjà à plus de 16 milliards de dollars en 2023 ? Pour rappel, l'actuel chef de l'Etat a produit en deux ans ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a fait en 5 ans, 32 ans et principalement 22 ans des régimes KABILA père et fils par exercice fiscal annuel. La palme revient au credo lui légué par son défunt géniteur, Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA, du peuple d'abord.

C'est ainsi que l'opinion Congolaise et internationale lui accorde leur satisfaction que ce soit les institutions de Bretton Woods, des gouvernements d'Afrique, du monde occidental et oriental confondus.

D'où, dans leurs faits, gestes et paroles, ils évitent d'évoquer ce bilan. Se contentant d'un discours populiste sans aborder le fond comme dit plus haut. Notez que la guerre de l'Est a traversé les mandats du premier ministre MATATA

et du Gouverneur KATUMBI, sans qu'ils y prêtent la moindre attention.

Au contraire, ils sont accusés d'avoir fructifié leurs affaires personnelles selon la justice au détriment de l'Etat, hormis les verbiages de FAYULU tendant à mener une guerre au RWANDA et à l'OUGANDA, sans aucune planification ni moyens, ce que leur reproche le gouvernement en place et accessoirement l'ancien premier ministre Muzito.

Par ailleurs, c'est apparemment la mise en œuvre du fabuleux programme de 145 territoires qui vient de le chasser de leurs tanières dans la ruralité du Congo pour pousser leurs partisans à causer des troubles à Kinshasa. Comme dit ci-haut.

Leur leader, MOÏSE KATUMBI, dont la sinuosité du parcours politique s'apparente à ce que son défunt frère du Katanga appelait « YOANE MUTEMBEZI », le personnage controversé risque de contraindre son projet de régner un jour sur ce pays. A moins qu'il ne comprenne pas la lame de fond de l'opinion congolaise relative au projet de la loi Tshiani intériorisé par la majorité du peuple congolais.

Que dire du ministre MWANDO, qui en a appelé quasiment à la cession du Katanga dernièrement à MOBA, ouvrant la voie à la balkanisation certaine de la République Démocratique du Congo ?

En effet, au regard des succès du développement durable rapportés

par les cadres de l'Union Sacrée au Katanga à la tête de leurs entités, sous la vision du Chef de l'Etat, et conduite par le premier ministre SAMA LUKONDE par les gouverneurs KIBULA, Fifi MASUKA, Mama NGUNGWA, dans la province du Haut-Lomami, et par d'autres cadres, cela laisse présager la victoire de la majorité silencieuse dans cette partie de la République.

N'en déplaise à la députée Nationale MUNONGO, auteure des injures graves contre les Kasaiens : « sales, mangeurs des chiens et envahisseurs du KATANGA » venus pour un grand remplacement à l'image des thèses de l'extrême droite en Europe, sans moins se rappeler aux souvenirs de son grand-père MUNONGO MSIRI alors ministre de l'intérieur de l'Etat sécessionniste du Katanga, dans son funeste rôle de boucher des Kasaiens en 1961 et 1962 à Lubumbashi. Or, selon l'historien Jean-Luc VELLUT, la migration des BANYAMWEZI, tribu de la précitée, en provenance de la Tanzanie pour la chefferie de BUNKEYA, n'était pas achevée vers les années 1926. Or, ce sont les mêmes propos qui ont fermenté les sanglants conflits identitaires déplorés en Ituri entre les Bahema, les Balendu et consorts. Le plus cocasse est de dire qu'elle fut soutenue dans ses propos par Monsieur KAMITATU, éminence grise de Moïse KATUMBI, originaire de Bandundu, où sévit un mouvement similaire des « Mobondo ».

Plusieurs sources révèlent également la collision de cette idéologie perfide avec le FCC de KABILA, dont le fameux Gédéon KYUNGU chef des BAKATA KATANGA, qui porte comme totem au tour de son coup le cadavre desséché d'un bébé assassiné jadis au nord KATANGA.

Fondamentalement, toute la théâtralisation initiée pour réconcilier les Katangais a participé à cette idéologie. D'où, il appert que la motivation de ce mouvement est d'ordre de la remontada pour le retour au pouvoir du clan KABILA à Kinshasa et dans un KATANGA unifié, de part la présence de ces derniers dans plus de trois provinces de l'ancien KATANGA. Aux dernières nouvelles, le Katanga utile (des mines) quoi que minoritaire démographiquement, n'est pas prêt à adhérer à cette compromission. D'ailleurs, MATATA PONYO, adoubé dernièrement par SHADARY lors d'une réunion des ressortissants du Maniema à Kindu comme leur candidat président de la République, vient de tenir ce 15/05/2023 à Goma des propos équivoques sur la fermeté de TSHISEKEDI et du peuple congolais face au M23, bras séculier de KAGAME pour des prétentions territoriale sur la République Démocratique du Congo. On ne peut pas autant cracher sur les victimes congolaises civiles et militaires tombées depuis la guerre de l'AFDL et ses suppôts à compter de 1996. Décidément, certaines élites politiques ne riment pas avec les intérêts supérieurs du peuple congolais.

Jean-Claude KISONGA M'FUMU KATUMWA
Licencié en Histoire politique de l'UNAZA LUBUMBASHI
Attestation de management public à l'école d'Administration publique du QUEBEC à l'Université LAVAL
Brevet du CAFRAD de Yaoundé
Attestation de la LINELIT Ligue Zaïroise des élections

«Le conflit frontalier germano-congolais de la Ruzizi-Kivu (1895-1910) disputée par l'Etat indépendant du Congo, héritée par la Belgique, gagnée par l'Allemagne»

(Suite de la page 7)

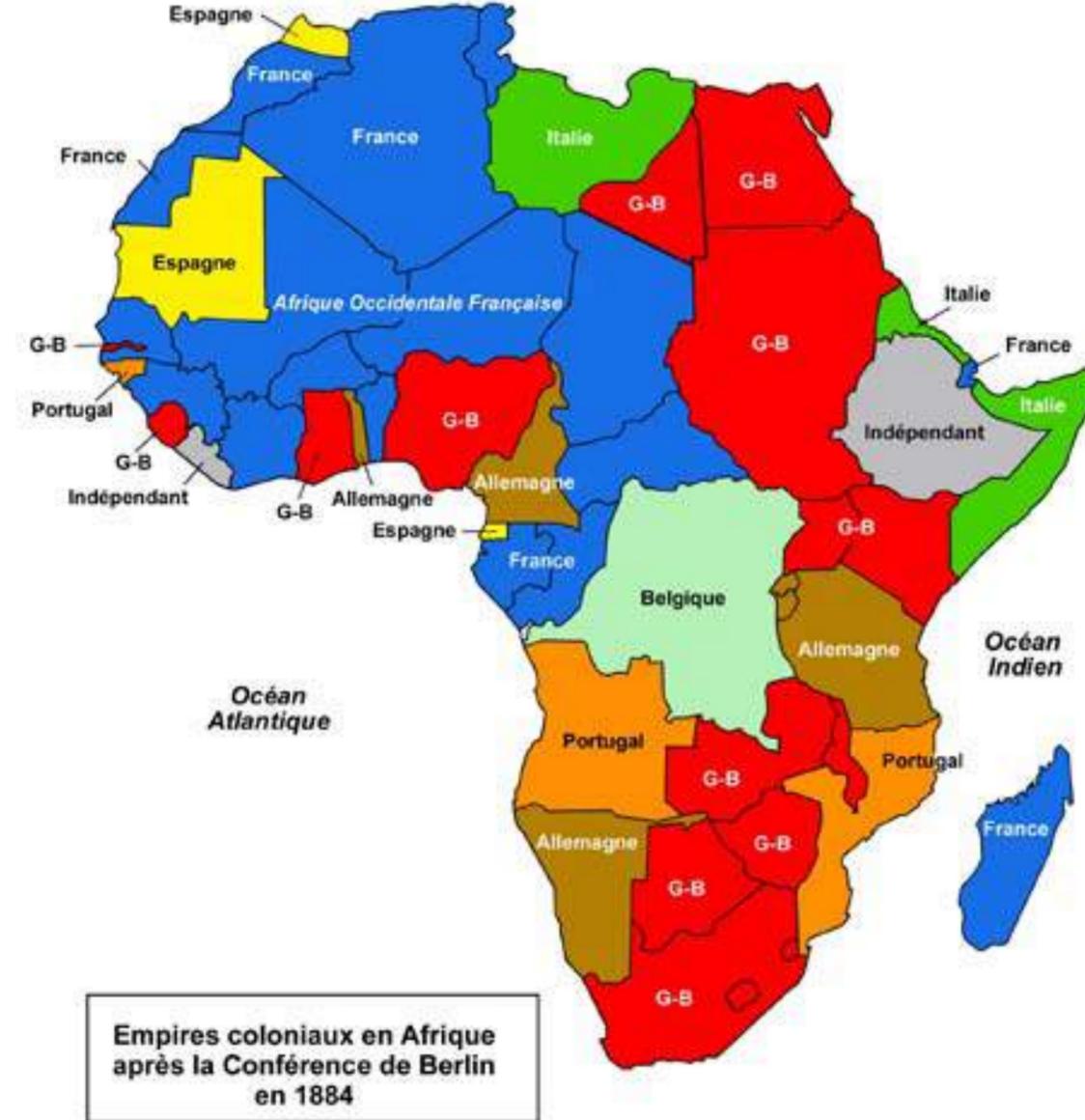
d'une commission mixte. Elle aura pour tâche de procéder à l'exacte détermination de l'emplacement de la Ruzizi et du Kivu et de dresser une carte d'ensemble de la contrée contestée. La commission a un délai de deux ans pour terminer ses travaux. Enfin le texte reconnaît la convention Bethé-Hecq jusqu'à l'établissement d'un accord définitif. Le protocole ne fait plus d'allusion à l'abandon ou aux compensations prévues dans le projet initial de Beernaert.

c) Réoccupation du bassin oriental de la Ruzizi-Kivu

Le protocole Beernaert-Alvensleben signé, les deux Gouvernements donnent les instructions nécessaires afin de permettre la réinstallation des postes congolais en territoire litigieux et de régler les rapports entre les agents respectifs. On en revient à la situation entérinée par la convention Hecq-Bethé. Les instructions envoyées au gouverneur général datées du 30 avril 1900 ont la même substance que celles de février. Elles sont télégraphiées au Kivu le 17 mai. Liebrechts y revient sur la nécessité d'occuper le bassin

ouest de la Ruzizi pour « affirmer énergiquement nos droits ». Le secrétaire d'Etat réaffirme que de ce côté de la rivière « l'Etat n'a de compte à rendre à personne », et que par conséquent les agents ont défense absolue de traiter officieusement ou officiellement des projets et opérations avec les agents allemands, enfin « toute intervention étrangère à l'ouest de la Ruzizi, Kivu, constituerait une violation flagrante de neutralité, à laquelle nous aurions le droit de résister par tous les moyens en notre pouvoir ». Pour assurer cette occupation, deux postes doivent être fondés à l'ouest de la Ruzizi et du Kivu, chacun pourvu d'une garnison de 100 hommes et de deux Européens.

Uvira joue un rôle central dans le territoire de la Ruzizi-Kivu. La garnison de ce poste, devant être portée à 8 Européens et 350 soldats, doit soutenir les autres



postes et assurer leur ravitaillement. Le territoire est placé sous la direction d'un commandant-supérieur, résidant à Uvira. Celui-ci est responsable de l'exécution des instructions du Gouvernement et est le seul officier accrédité à traiter avec les Allemands. Il doit se porter « là où le maintien de nos droits, et l'exécution fidèle de nos instructions l'exigeraient ». Cependant, il lui est interdit de se rendre au sud d'Uvira. Une des premières missions des forces congolaises est de protéger le territoire litigieux des incursions des Batétélas révoltés et de chercher à les anéantir dès que l'occasion se présentera.

Enfin, Liebrechts règle les rapports avec les populations indigènes. En territoire litigieux, les postes ne peuvent entrer en relation directe avec les indigènes. Les Allemands doivent servir d'intermédiaires pour se fournir auprès d'eux. Des dispositions sont

donc prises pour se passer de ceux-ci. À charge des postes de l'ouest de fournir le ravitaillement et au poste Uvira de constituer des dépôts. À l'ouest de la rivière, dans le voisinage direct du territoire litigieux, afin de maintenir de bons rapports avec les villages, les agents congolais ne doivent pas percevoir d'impôts. L'objectif étant de ne pas inciter ces populations à passer en territoire contrôlé par les Allemands et d'éviter des troubles pouvant servir de prétextes aux Allemands pour franchir la Ruzizi.

En juin 1900, le capitaine-commandant Eloy est désigné pour assurer la fonction de commandant-supérieur, à qui incombe la gestion des affaires politiques avec les Allemands.

Dès le 20 juin, il rend visite à Bethé à Usumbura, afin de régler l'entrée des troupes congolaises dans le territoire litigieux, tandis que les troupes allemandes se re-

tirent de la Ruzizi, n'y laissant que trois postes. Durant le mois de juillet, Eloy, accompagné de Bethé réinstallent deux postes congolais, l'un à Nya Kangunda et l'autre, à Shangugu. Ce dernier, fondé par les Allemands et se trouvant à la limite du contesté, est cédé aux Congolais. Il est appuyé par la garnison de 250 hommes et 5 blancs du poste de Nya Lukemba, fondé en mai à la pointe sud-ouest du Kivu.

Dès ce mois de juin, le Gouvernement central nomme commandant-supérieur du Territoire de la Ruzizi-Kivu le capitaine Milz, à ce moment en Belgique. Le Territoire qui s'étend du golfe Burton au nord du Tanganyika jusqu'aux rives sud du lac Albert-Edouard est soustrait de l'autorité de chef de la Province orientale. Il reviendra à Milz d'organiser ce nouveau Territoire. Milz et sept cadres Européens embarquent le 30 juin à Anvers pour atteindre

Uvira en octobre.

V. L'EIC en position de faiblesse

En 1896, la révolte des Batetela a, sans conteste, affaibli l'Etat indépendant dans ses possessions orientales en le contraignant à évacuer une partie de la frontière. Le Gouvernement allemand a profité de la situation pour occuper la bande de territoire revendiquée à l'est du Kivu, s'assurant de facto la frontière de l'Afrique-Orientale allemande sur la Ruzizi-Kivu.265 Durant la crise de 1900, Bethé exploite à nouveau la faiblesse des forces congolaises pour les chasser des postes réoccupés à l'est de la rivière.

Cet état de fait modifie le rapport de force dans les négociations en cours en Europe.

Avant la révolte, l'Etat indépendant occupait le bassin oriental de la Ruzizi-Kivu et sa souveraineté était reconnue. L'Allemagne demandait uniquement une rectification de frontière sans remettre en question les traités la définissant. En 1899, l'Allemagne modifie sa posture pour légitimer son occupation : la frontière est celle définie par les cartes annexées aux traités de l'AIC avec l'Allemagne et la France. La frontière astronomique de la déclaration de neutralité n'est qu'une interprétation. La nouvelle thèse allemande se retrouve dans les échanges de correspondances entre Bethé et les officiers congolais, où l'officier allemand parle de « souveraineté » sur un « territoire allemand » (« Deutsch Gebiete »).

L'Allemagne n'hésite plus à affirmer ses prétentions sur l'ensemble du Royaume rwandais, comme dans la note du Rücher-Jenish ou quand Hecq, lors de son voyage de retour vers la Belgique via la côte Orientale, rencontre le gouverneur de la DOA, Von Lieberts, L'occupation de la Ruzizi-Kivu oblige l'Etat indépendant du Congo à se mettre à la table des négociations pour régler la question. I

l est désormais en position de « demandeur » c'est-à-dire en position de faiblesse.

A SUIVRE

Cancer : voici tout ce que vous devez savoir sur les premiers symptômes



Le dépistage anticipé permet de détecter la présence de cancer. Ce qui peut généralement aider le patient et révéler des signes de guérisons. C'est pourquoi dans cet article, nous vous communiquons les symptômes d'un cancer ainsi qu'un focus sur le cancer du côlon.

En France, les cancers constituent la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme. Chez l'homme, le cancer du poumon est responsable du plus grand nombre de décès tandis que le cancer du sein reste le plus meurtrier au sein de la population féminine. Santé publique France estime qu'environ 41 % (1) des cancers chez les plus de 30 ans sont imputables à des facteurs de risques modifiables, c'est-à-dire sur lesquels il est possible d'agir. C'est le cas, par exemple du tabac, de l'alcool, du surpoids, de la « malbouffe »...

Pourquoi est-il difficile de repérer la présence de cancer ?

Il n'est pas toujours évident pour un non-initié de repérer rapidement les premiers signaux d'alerte du cancer. Il est malgré tout essentiel que chacun reste attentif à l'apparition d'un ou de plusieurs changements : des douleurs résistantes aux antalgiques, des troubles digestifs récurrents, des problèmes urinaires récidivants, des saignements inexplicables, un essoufflement excessif... Des signes cliniques plus généraux comme une fatigue accrue, une perte ou une prise de poids sans modification de l'appétit, une sudation excessive représentent également des motifs de consultation médicale. Il est important de préciser que ces différents symptômes ne sont pas synonymes de cancer. Ils constituent pour un médecin un motif suffisant pour réaliser un bilan sanguin afin de repérer d'éventuelles anomalies.

Pourquoi faut-il se dépister très tôt ?

En médecine, aucun symptôme inhabituel ne doit être négligé. Malheureusement, certains cancers évoluent de manière asymptomatique, sans se manifester de manière explicite. Ce sont d'ailleurs, bien souvent, des cancers de mauvais pronostic, car ils sont détectés trop tardivement. C'est le cas, par exemple, du cancer du pancréas, du rein ou encore du côlon. Certains d'entre eux font d'ailleurs l'objet d'un programme de dépistage organisé par les autorités sanitaires afin de favoriser une prise en charge précoce et de réduire ainsi un taux de mortalité souvent important. Pour les autres, un suivi médical régulier représente l'un des seuls moyens de détection précoce d'un développement tumoral. Il est également possible d'agir en amont afin de limiter au maximum les facteurs de risque clairement identifiés dans le cadre de très nombreux cancers.

Est-ce qu'une prise de sang peut détecter un cancer ?

La prise de sang est l'une des voies conseillées pour éventuellement détecter la présence de cancer. En effet, un test sanguin permet d'obtenir des résultats sur une présence de tumeur chez les personnes qui manifestent différents symptômes de cancer. C'est pourquoi nous vous incitons à pratiquer régulièrement des tests sanguins pour anticiper sur la présence de cancer. En conclusion, oui, la prise de sang permet de détecter la présence de tumeur quelconque. D'ailleurs, il existe aujourd'hui des tests sanguins qui permettent d'identifier la présence de cancer avant même une éventuelle formation.

Comment on peut savoir si on a le cancer du côlon ?

Certaines maladies sont connues pour leur présence silencieuse. On dit en médecine que le patient est un porteur saint. Dans le cas d'un cancer, généralement la

maladie se manifeste par des signaux qui ne trompent. En effet, pour savoir si vous avez un cancer du côlon, vous observerez ces symptômes :

- Une diarrhée sur de longs jours
- Un besoin de plus en plus pressant d'aller à la selle
- Une sensation d'évacuation incomplète du rectum
- Une constipation qui s'aggrave dans certains cas
- Des nausées accompagnées de vomissement
- Une sensation de rectum toujours plein malgré une grosse évacuation à peine des minutes
- Des selles plus étroites que d'habitude

Comment sont les selles quand on a un cancer du côlon ?

Lorsqu'un cancer du côlon est manifeste, généralement les selles du patient sont plus étroites que d'habitude. En plus, il va régulièrement à la selle avec toujours cette sensation d'évacuation incomplète. Une présence de sang peut être observée aussi dans les selles et une transition entre diarrhée et constipation peut avoir lieu.

Est-ce que le cancer du côlon est douloureux ?

Lorsque le patient observera ces symptômes précités, généralement il s'agit d'une présence de cancer du côlon. Cela se traduit par une modification du transit intestinal entraînant souvent de fortes douleurs abdominales et localisées ou diffuses. Lorsque le sang devient de plus en plus perceptible dans les selles, dans ce cas, la douleur peut faire très mal à chaque entrée aux toilettes.

Est-ce que le cancer du côlon est mortel ?

Lorsqu'il est repéré et traité sans récidive, il n'est pas mortel. Toutefois, le dire ainsi n'est pas de minimiser les risques de morts. Car oui, en France, selon le site de Santé Publique France, 17117 décès ont été recensés en 2018 des suites d'un cancer du côlon. Il représente d'ailleurs la deuxième cause de décès chez les hommes en France et la troisième chez les femmes. Donc oui, le cancer du côlon est mortel. Toutefois, des stades d'avancement sont ceux qui déterminent généralement le taux de guérison. Par exemple pour le stade 0, le taux de guérison est de 90%. Alors que le stade 3 ou 4, le taux de guérison est de 13%. et à ce stade, la mort peut survenir. C'est pourquoi, en cas d'observation de symptôme, faites-vous dépister pour que le médecin vous prescrive le traitement adapté contre le cancer du côlon

Regardez attentivement vos orteils, ce signe montre que vous avez un taux de cholestérol élevé



Vous ne savez pas si votre taux de cholestérol est élevé ? Pour le savoir dans l'immédiat, regardez vos orteils, une petite astuce permet de le découvrir.

Que l'on soit de petite ou de grosse corpulence, tout le monde peut avoir du cholestérol. Et si la prise de sang est le moyen le plus efficace pour le détecter, une autre astuce permettrait de le savoir dans l'immédiat. Comme l'a expliqué le Dr Sami Firoozi, dont les propos ont été rapportés par le Daily mail, un taux de cholestérol élevé peut provoquer une maladie aérienne périphérique (MAP). Et cela peut notamment avoir des répercussions sur... les ongles. Concrètement, une mauvaise circulation du sang conduit à un manque d'oxygène et de nutriments, un phénomène qui peut les rendre cassants ou qui peut les faire pousser lentement.

Les autres symptômes de la MAP incluent la perte de cheveux, de poils sur les jambes et les pieds, les jambes engourdis ou faibles, des plaies ouvertes qui ne guérissent pas et la peau brillante. La peau peut également changer légèrement de couleur, devenant plus pâle que d'habitude.

Une différence entre le «bon» et le «mauvais» cholestérol

À noter que le cholestérol est vital pour le fonctionnement normal du corps, y compris la construction de cellules et la fabrication d'hormones, telles que l'œstrogène et la testostérone. Mais en avoir trop peut bloquer les vaisseaux sanguins, augmentant le risque de crises cardiaques, d'accidents vasculaires cérébraux et de caillots sanguins. Des niveaux élevés sont principalement causés par la consommation d'aliments gras, le manque d'exercice, le surpoids, le tabagisme et la consommation d'alcool.

Il est toutefois essentiel de faire la différence entre le «bon» et le «mauvais» cholestérol. Pour rappel, les lipoprotéines de haute densité (HDL) transportent le cholestérol des cellules vers le foie où il est décomposé ou évacué comme déchet. C'est ce qu'on appelle le «bon cholestérol». En revanche, les lipoprotéines de basse densité (LDL) transportent le cholestérol vers les cellules, qui bien souvent s'accumule en quantités excessives dans les parois des artères. C'est le «mauvais cholestérol».

Mondial-2030 : faire bloc derrière le Maroc



« **L'** Afrique doit s'unir derrière le Maroc qui va représenter tout le continent », a déclaré à l'agence MAP Jonas Kokou Komlan au sujet de la candidature conjointe du Maroc avec le Portugal et l'Espagne pour l'organisation de la Coupe du monde 2030.

« Le Maroc dispose d'infrastructures d'envergure, que ce soit des hôtels de hautstanding, des stades qui répondent aux normes FIFA... Preuve en est, beaucoup de pays africains sollicitent le Maroc pour les matchs de qualification pour la Coupe d'Afrique et la Coupe du monde. Sur le plan infrastructurel, sur le plan technique, le Maroc est capable d'abriter la plus prestigieuse des compétitions sportives au monde, la Coupe du monde », a fait remarquer le vainqueur de la CAN-U17 avec le Mali en 2017 au Gabon.

L'adjoint du portugais Paulo Duarte souligne également que les derniers résultats positifs du football marocain, en l'occurrence sa dernière qualification pour les demi-finales de la Coupe du monde 2022, une première pour un pays africain, lui donnent une certaine légitimité pour organiser une Coupe du monde.

« Le Maroc est arrivé en demi-finale, une première pour une sélection africaine,

une véritable prouesse qui prouve désormais que le Maroc est un grand pays de football. Le Royaume a un potentiel énorme qu'on doit quantifier, qu'on doit protéger et apprivoiser », a-t-il martelé.

Se joignant à Jonas Kokou Komlan, l'ancien Secrétaire général de la Fédération togolaise de Football (FTF), Espoir Assogbavi, a aussi exprimé son admiration pour les progrès réalisés par le football marocain ces dernières années.

« Tout d'abord, le Maroc est aujourd'hui une grande puissance économique dans notre continent, qui travaille beaucoup en ce qui concerne les infrastructures, la formation, la gouvernance administrative, donc le Maroc est un pays qui réunit aujourd'hui à mon avis les conditions pour un meilleur développement du football, la preuve c'est que l'équipe du Maroc a été demi-finaliste de la dernière Coupe du monde », a dit le dirigeant sportif togolais dans une déclaration similaire à la MAP.

Espoir Assogbavi est très optimiste par rapport à la candidature tripartite du Maroc, avec l'Espagne et le Portugal, pour l'organisation de la Coupe du monde 2030.

« Le Maroc est l'une des fédérations les plus performantes sur notre continent au point de vue de la formation, des infrastructures, de la gouvernance financière et tout ; donc je crois que le Royaume réunit les conditions pour décrocher l'organi-

sation de la Coupe du monde 2030 dans le cadre de sa candidature tripartite avec le Portugal et l'Espagne », a précisé celui qui officie pour la CAF depuis près de deux décennies en tant que commissaire au match.

Espoir Assogbavi pense, dans ce sens, que le Togo doit s'inspirer du modèle marocain en matière de développement du football.

« Notre pays, le Togo, qui amorce un tournant décisif dans sa marche vers la professionnalisation de son football, doit s'inspirer de la politique sportive du Maroc implémentée par SM le Roi Mohammed VI. Que ça soit au niveau de la formation des jeunes, du développement des infrastructures », a-t-il conclu.

Après plusieurs candidatures, en vain, (1994, 1998, 2006, 2010, 2026), le Maroc a désormais le vent en poupe pour abriter la Coupe du monde 2030 dans une organisation partagée entre les deux rives de la méditerranée et entre deux continents, avec l'Espagne et le Portugal. Le 6 avril dernier, le président de la CAF, le sud-africain Patrice Motsepe, a loué la candidature marocaine à l'organisation de la Coupe du monde 2030, affirmant qu'elle représente la candidature de tout le continent africain. La candidature méditerranéenne devra affronter le quatuor sud-américain composé de l'Argentine, de l'Uruguay, du Chili et du Paraguay. Le verdict final sera annoncé par la FIFA en 2024, rappelle-t-on.

Liga : Getafe dépose plainte contre le Real Madrid pour un onze non-réglementaire

Getafe a dénoncé hier mercredi le Real Madrid auprès de la Commission des compétitions de la fédération espagnole pour un onze non-réglementaire. Le club de la banlieue madrilène estime que l'un des changements effectués par les Merengues lors du match du week-end dernier était non-réglementaire.

Après une défaite face au Real Madrid samedi dernier (1-0), le club de Getafe avait annoncé qu'il pourrait demander un recours auprès de la Commission des compétitions de la fédération espagnole pour un changement non-réglementaire. C'est désormais fait ce mercredi, comme l'annonce le club de la banlieue madrilène à plusieurs médias.

Une plainte concernant un triple changement

« Nous avons raison, il y a un onze non-réglementaire et s'ils ne nous donnent pas raison, alors nous ferons appel », explique le président de Getafe Ángel Torres. Selon le journal madrilène Marca, la plainte a été présentée à la Commission des compétitions, alors que le délai pour déposer un recours expirait théoriquement mardi à 14h. Le fait que lundi était un jour férié à Madrid (San Isidro) a peut-être permis aux Bleu et Blanc de déposer la plainte.

Le motif de la plainte de Getafe se concentre sur les irrégularités commises

lors du remplacement de Camavinga par Álvaro Odriozola. Ancelotti avait initialement désigné Marco Asensio comme joueur sortant. Odriozola était entré en jeu avant que l'international espagnol ne quitte le terrain, ce qui en fait une première infraction, car le remplaçant ne peut pas entrer sur le terrain avant que le joueur qu'il remplace ne l'ait quitté.

Une dead-line pas respectée

Mais alors qu'Asensio s'apprêtait à franchir la ligne de touche, on l'arrêta pour modifier le remplacement: Camavinga souffrait d'un coup au genou et Ancelotti décida de remplacer le Français, à la place de l'Espagnol. Camavinga a donc quitté le terrain alors qu'Odriozola se trouvait déjà à l'intérieur, constituant une deuxième infraction.

Et si l'on suppose qu'Asensio n'avait pas encore été remplacé, on admet implicitement que pendant quelques secondes pendant lesquelles le ballon n'était pas en jeu, il y avait donc douze joueurs madrilènes sur le terrain. Reste à savoir quels sont les points abordés dans la plainte de Getafe. Il y a une chance que celle-ci ne soit pas prise en compte par le comité de la fédération puisque le délai expirait mardi à 14h. Et ce malgré le jour férié dans la communauté autonome de Madrid.

Cinq clubs anglais envisagent d'attaquer Everton

Suspecté de ne pas avoir respecté le fair-play financier avec un déficit budgétaire colossal, Everton pourrait être attaqué en justice par pas moins de cinq clubs anglais. Selon le Daily Mail, Nottingham Forrest, Leeds United, Leicester et Southampton, clubs de Premier League qui luttent pour le maintien comme Everton, et Burnley, promu en première division anglaise, sont ces clubs qui envisagent de lancer cette démarche. Ces clubs estiment qu'ils devraient recevoir une compensation.

Une somme avoisinant les 350 millions

d'euros pourrait d'ailleurs être demandée par les deux clubs potentiellement relégués avec Southampton, 20e du championnat et déjà condamné, si les Toffees parvenaient à se maintenir. Une requête concernant un retrait de points, qui aurait eu un impact sur la fin de la saison, a en revanche déjà été refusée par la ligue. Relégué en 2021-2022, Burnley se considère aussi comme une victime de cette non-conformité. L'an dernier, Everton présentait déjà un déficit budgétaire de 371,8 millions de livres sur les trois dernières années alors que la limite fixée ne s'élève qu'à 105 millions.



PAPA, LE MARÉCHAL MOBUTU AVAIT DIT : MOTO NA MOTO ALONA ...

AH OUI, FILS, C'ÉTAIT L'ÉPOQUE DU SALONGO ...

ZÉBÉDÉE, AGRICULTURE ^{VS} PRIORITÉ DES PRIORITÉS ... SLOGAN OU RÉALITÉ ?

SI ON L'AVAIT ÉCOUTÉ, IL N'AURAIT PAS DE CRISE DE FARINE DE MAÏS AUJOURD'HUI

AMBROÏSE, J'AI HONTE D'AVOUEUR QUE C'EST ENCORE UN SLOGAN EN RDC, AVEC NOS 80 MILLION D'HECTARES DE FORÊTS



CRÏSE OYO, MOTO NA MOTO AYÉBA TINA NA YANGO

CLAUDE LEGWEN